

DISPOSITION Qualification EO 2020

1. ENREGISTREMENT ET INSCRIPTION

Selon la disposition qualification EO, le processus d'inscription est le suivant:

Les personnes autorisées de participer doivent s'inscrire auprès de la CTAMO comme team (chien et conducteur) pour pouvoir compter pour les points.

Utilisez le formulaire en ligne pour l'inscription. L'enregistrement est en même temps l'inscription pour tous les concours de qualification.

L'inscription oblige au paiement de la taxe d'inscription et des finances d'inscription !

Un retrait de la qualification doit être annoncé en tout cas et au plus tard avant l'expiration du délai de paiement. Sans annulation, la finance d'inscription et la taxe d'enregistrement seront facturées.

2. CONTACT CTAMO

Sascha Grunder, wettkampf@tkamo.ch, 079 500 71 63

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- tous les chiens des classes 2 et 3 avec ou sans pedigree FCI (LOS)
- une modification de conducteur de chien n'est plus possible après le premier concours de qualification

4. TAXE D'INSCRIPTION ET FINANCES D'INSCRIPTION

Taxe qualification EO CHF 25.-- par team

Finance d'inscription 2 cours de qualification

- CHF 90.-- s'il y a moins de 200 participants inscrits (il y aura six courses au total)
- CHF 60.-- à partir de 200 participants inscrits (quatre courses au total sont proposées)

La taxe et le finance d'inscription (CHF 105.--, respectif CHF 85.--) doivent être payées dans les délais fixés.

Un remboursement est seulement possible dans des cas accordés par la CTAMO.



5. DÉBUT D'INSCRIPTION ET CLÔTURE D'INSCRIPTION

Le délai est du 21. décembre 2019 au 15 mars 2020 et doit être strictement respecté.

6. FACTURATION ET DÉLAI DE PAIEMENT

La facturation est faite par la CTAMO par email.

Le délai de paiement est jusqu'au 31 mars 2020

Des paiements parvenus trop tard entraînent l'exclusion aux concours de qualification.

7. INSCRIPTION ET ANNULATION AUX CONCOURS

L'enregistrement est en même temps l'inscription pour tous les concours de qualification.

Annulations aux concours de qualification doivent être faites par le participant directement auprès de l'organisateur.

Les réservations pour camping doivent être payées séparément auprès de chaque organisateur.

8. MUTATIONS

Les mutations doivent être envoyées jusqu'à 18.00 heures par email auprès du bureau de contact de la CTAMO (voir 2.)